



2016-12-149-DGS

nomenclature: 3.1



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET : INTÉGRATION DE VOIRIE « LES HAMEAUX DE L'AVENIR » - ACQUISITION DE L'EMPRISE AUPRÈS DE MME RUBY-SIMON

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



**2016-12-149-DGS - INTEGRATION VOIRIE « HAMEAU DE L'AVENIR » :
ACQUISITION DE L'EMPRISE AUPRÈS DE MADAME
RUBY-SIMON**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable en date du 18 juillet 2016 à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 juin au 10 juillet 2016 inclus, et relative au classement dans la voirie communale de la voie, des trottoirs et des réseaux divers du lotissement « LES HAMEAUX DE L'AVENIR »

Aussi, il convient d'acquérir auprès Madame RUBY-SIMON les parcelles cadastrées section AC n°441, 627, 630 659 et 661 d'une superficie totale de 1 546 m² constituant une partie de l'emprise de la voie, des trottoirs et des réseaux divers du lotissement « LES HAMEAUX DE L'AVENIR »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le courrier de Madame RUBY en date du 4 octobre 2016 proposant à la Commune la cession les parcelles cadastrées AC n°441, 627, 630, 659 et 661,

Vu l'avis des Domaines en date du 18 novembre 2016,

Vu la délibération du 9 avril 2014 relative à la désignation de Madame NOGARO, Première Adjointe, pour représenter la Commune dans les actes en la forme administrative.

DELIBERE

DECIDE d'acquérir auprès de Madame Muriel RUBY-SIMON les parcelles cadastrées section AC n°441, 627, 630 659 et 661 d'une superficie totale de 1 546 m²

DIT que cette acquisition se fera à l'euro symbolique.

AUTORISE Madame NOGARO à signer ledit acte.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 décembre 2016

Le Maire

